

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 24 septembre 2014 à 9 h 30
« Consommation et épargne des retraités »

Document N°1
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Consommation et épargne des retraités

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) suit régulièrement l'évolution du niveau de vie des retraités¹. Il constate que le niveau de vie moyen des retraités est proche de celui de l'ensemble de la population depuis le milieu des années 1990.

Les questions relatives à l'utilisation par les retraités de leurs revenus – en premier lieu, la répartition de leur revenu disponible entre consommation et épargne – ont par contre été peu étudiées au COR, d'où l'objet de ce dossier, qui a été préparé également en vue du 13^e rapport du COR sur la situation des retraités envisagé pour la fin de 2015.

Les questions relatives à la consommation et à l'épargne en fonction de l'âge ont fait l'objet d'études approfondies à l'INSEE il y a une quinzaine d'années, qui ont permis de décrire précisément le comportement des retraités à la fin des années 1990. Les principaux résultats alors mis en évidence étaient les suivants :

- sous-consommation des retraités : les ménages de 60 ans et plus consommaient en moyenne moins que le reste de la population, ce qui ne pouvait s'expliquer par la faiblesse de leurs revenus, puisque leur niveau de vie avait rejoint celui des actifs dès le milieu des années 1990. Ainsi on observait que, à niveau de vie égal, un retraité consommait moins qu'un actif ;

- des effets d'âge et de génération : la sous-consommation des retraités, à niveau de vie égal, s'expliquait pour moitié par des effets de générations (les générations les plus anciennes, nées vers 1900, avaient conservé en vieillissant l'habitude de peu consommer) et pour moitié par des effets d'âge ou de cycle de vie (à partir de l'âge de 60 ans, la consommation d'un ménage diminue progressivement au fur et à mesure qu'il avance en âge, indépendamment des variations éventuelles du niveau de vie)² ;

- des besoins de consommation différents : la baisse de la consommation totale avec l'âge s'accompagnait d'une modification de la répartition du budget entre les différents postes de dépenses. Les dépenses d'équipement en biens durables ainsi que les dépenses effectuées hors du logement (restaurants, vacances, transports, habillement, sorties, etc.) diminuaient, tandis que les dépenses de santé ainsi que celles effectuées à l'intérieur du logement (chauffage, services domestiques, etc.) augmentaient³ ;

- sous-équipement et aisance financière ressentie : la sous-consommation des ménages retraités avait une double conséquence en termes de bien-être. D'une part, leurs conditions de vie objectives apparaissaient moins bonnes que celles du reste de la population (logements anciens, sous-équipement en biens durables, etc.). D'autre part, leur situation financière ressentie était meilleure : ils se déclaraient souvent à l'aise et éprouvaient rarement des

¹ Le niveau de vie désigne le revenu disponible par unité de consommation.

² Bodier Marceline, « Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de la consommation », Économie et Statistique n° 324-325, INSEE, août 1999.

³ Darmon Dominique, Hourriez Jean-Michel et L'Hardy Philippe, « Consommation : l'effet du vieillissement », Économie et Statistique n° 2433, INSEE, mai 1991.

difficultés à boucler leur budget. En effet les retraités exprimaient moins de besoins de consommation⁴ ;

- aides financières aux enfants et aux petits-enfants : s'ils dépensaient peu pour satisfaire leurs propres besoins, les retraités consacraient une part significative de leurs revenus à accorder à leurs descendants des aides en espèces (sommés d'argent versées) ou en nature (cadeaux, paiement d'un loyer, etc.). Ces aides, destinées principalement aux étudiants et aux jeunes, représentaient ainsi environ 6 % de leurs revenus vers 60 ans et 12 % après 80 ans⁵. Par conséquent, en montants par unité de consommation, les jeunes ménages consommaient plus que les retraités, bien que leurs revenus (avant prise en compte des aides) soient inférieurs à ceux des retraités⁶ ;

- pas de désépargne en fin de cycle de vie : les retraités continuaient à épargner, et leur taux d'épargne, estimé à 8,6 % en 1995, était proche de celui de l'ensemble de la population, estimé à 11,7 %⁷. Ainsi, chaque génération successive continuait à accumuler du patrimoine et à s'enrichir au cours de sa retraite⁸, du moins parmi les anciens salariés. Les non-salariés constituaient en effet une exception, car le montant de leur patrimoine diminuait lors du passage à la retraite avec la liquidation du patrimoine professionnel⁹.

Ce portrait du retraité, ayant apparemment peu de besoins de consommation et laissant une épargne résiduelle en partie redistribuée vers les descendants, pourrait ne plus correspondre à la situation des retraités d'aujourd'hui. Ce comportement de consommation et d'épargne était en effet caractéristique des générations les plus anciennes et, avec le renouvellement des générations, l'INSEE projetait que la sous-consommation des retraités allait progressivement s'atténuer¹⁰.

Les documents présentés dans ce dossier rassemblent les études les plus récentes disponibles sur le sujet, afin d'actualiser les constats effectués à la fin des années 1990. La première partie du dossier s'interroge sur la persistance de la sous-consommation, du sous-équipement et de l'aisance financière des retraités. La deuxième partie présente les estimations les plus récentes de l'INSEE sur le taux d'épargne des retraités. Afin d'illustrer la diversité des situations, la troisième partie présente enfin la notion de pauvreté en conditions de vie, qui permet de décrire les retraités ayant des conditions de vie difficiles.

Précisons que l'ensemble de ces constats reposent sur des enquêtes auprès des ménages ordinaires. Ils ignorent par conséquent les personnes âgées dépendantes en institution, dont les besoins et le comportement patrimonial sont très différents des autres retraités¹¹. La question

⁴ Lorsque l'on demandait, dans les enquêtes Budget de famille, quel est le revenu minimal nécessaire pour vivre, les retraités indiquaient un montant inférieur aux actifs (voir Hourriez Jean-Michel et Legris Bernard, « Le niveau de vie relatif des personnes âgées », Économie et Statistique n° 283-284, INSEE, 1995).

⁵ Chantal de Barry, Denise Eneau et Jean-Michel Hourriez, « Les aides financières entre ménages », INSEE Première n°441, avril 1996.

⁶ Lollivier Stefan, « Inégalités de niveaux de vie et générations », INSEE, Données sociales 1999.

⁷ Loisy Christian, « Taux d'épargne par catégories de ménages », INSEE, Données sociales 1999.

⁸ INSEE, « Détention d'actifs et disparités de patrimoine : une mise en perspective sur 12 ans », in « Revenus et patrimoine des ménages – édition 1998 », Synthèses n°19.

⁹ Blanpain Nathalie, « Le patrimoine des indépendants diminue fortement lors du passage à la retraite », INSEE Première n° 739, 2000.

¹⁰ Bodier, 1999.

¹¹ 80 % des retraités français résidant en institution ne peuvent pas payer leur séjour de longue durée avec leurs seuls revenus. Presque tous ceux qui étaient propriétaires ont vendu leur maison dans les deux ans suivant l'entrée en institution, privilégiant la non-sollicitation de l'obligation alimentaire plutôt que la préservation du

de la dépendance et de ses effets sur la consommation et l'épargne n'est donc pas abordée ici. Rappelons qu'environ 500 000 personnes, soit un peu plus de 3 % des retraités, vivent en 2009 dans un établissement pour personnes âgées ou dépendantes, selon l'enquête INSEE Handicap-Santé¹².

1. La consommation des retraités

1.1. Le budget des retraités en 2011

Les enquêtes « Budget de famille » de l'INSEE, réalisées tous les cinq ans environ, permettent de suivre les évolutions de la consommation des retraités. Selon les résultats de la dernière enquête réalisée en 2011, que l'INSEE s'apprête à publier en septembre, la sous-consommation des retraités, relativement à leurs revenus, semble moins marquée que dans les enquêtes précédentes de 2001 et 2006 (**document n°2**). Les changements méthodologiques intervenus dans la nouvelle édition de l'enquête rendent cependant la comparaison délicate. Des analyses approfondies seront nécessaires avant de conclure que les comportements de consommation des retraités ont changé entre 2006 et 2011.

Le budget des retraités conserve en 2011 les spécificités observées par le passé : moins de dépenses effectuées à l'extérieur du logement (hôtels et restaurants, transports et télécommunications, habillement, loisirs, etc.) et plus de dépenses à l'intérieur du logement (charges liées au logement, chauffage, services domestiques, etc.). Les dépenses d'acquisition et d'utilisation d'automobiles ont cependant augmenté chez les retraités de moins de 75 ans, ce qui atténue leur sous-consommation dans le secteur des transports.

En 2011, les retraités sont aussi bien voire mieux équipés en électro-ménager que le reste de la population, mais ils demeurent moins bien équipés en véhicules, et ils suivent avec retard la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La situation financière ressentie des retraités a évolué progressivement entre 1995 et 2011. En 1995, ils se déclaraient plus souvent à l'aise financièrement que le reste de la population ; ce n'est plus le cas en 2011, sauf chez les plus âgés. Cependant, la proportion des retraités qui déclarent des difficultés financières demeurent, aujourd'hui comme hier, plus faible que celle de l'ensemble de la population, ce qui est cohérent avec les résultats sur la pauvreté en conditions de vie (voir la troisième partie du dossier). L'érosion progressive du sentiment d'aisance financière des retraités, alors que leur niveau de vie relatif est resté stable depuis le milieu des années 1990, reflète vraisemblablement un changement des normes de consommation : les retraités ressentiraient davantage le besoin ou l'envie de consommer, et seraient de ce fait moins satisfaits de leur situation. Cette évolution conduit à relativiser la vision selon laquelle les retraités auraient peu de besoins de consommation.

1.2. Les effets de génération et de cycle de vie sur la consommation

Afin de comprendre d'où provient la sous-consommation des retraités à niveau de vie égal, il convient de séparer les effets de génération et de cycle de vie à travers une analyse

patrimoine en vue de sa transmission (voir Billaud Solène, « Financer le vieillissement en institution par le patrimoine en milieu modeste », *Retraite et société*, 2012/1 n° 62, 2012).

¹² Voir Gérard Bouvier, Liliane Lincot, Chantal Rebiscoul, « Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial », *France portrait social – INSEE Références* - édition 2011.

économétrique. L'étude de l'INSEE citée en introduction¹³, qui s'appuyait sur les données des quatre enquêtes Budget de famille réalisées entre 1979 et 1995, a été actualisée avec la série des six enquêtes réalisées entre 1979 et 2006 (**document n°3**). Cette nouvelle étude confirme les résultats de la précédente :

- à niveau de vie et à âge égal, la dépense totale d'un ménage augmente au fil des générations, cette augmentation concernant notamment les loyers¹⁴ et les charges, l'énergie domestique et les transports (effets de génération) ;
- à niveau de vie égal, la dépense totale diminue à partir de l'âge de 60 ans au fur et à mesure que le ménage avance en âge, cette diminution concernant notamment l'alimentation, l'habillement, l'équipement du logement, les transports, les loisirs et les hôtels-café-restaurants ; en revanche l'énergie domestique et les services à domicile augmentent lorsque l'on vieillit (effets d'âge ou de cycle de vie).

Il est important de noter que ces effets sont estimés à niveau de vie égal. Ils ne résultent donc pas de la progression du niveau de vie au fil des générations (qui est rapide jusqu'à la génération 1950), ni des variations du niveau de vie lors du passage à la retraite puis au cours de la retraite (suite au veuvage notamment).

Comment interpréter ces différents effets ?

La sous-consommation des générations les plus anciennes, nées vers 1900 (effets de génération), pouvait s'expliquer par la persistance d'habitudes acquises à une époque où le niveau de vie était faible : en vieillissant, un ménage tendrait à conserver ses habitudes de consommation, même si son pouvoir d'achat progressait au cours de sa retraite – ce qui était le cas pour ces générations, puisque leurs pensions étaient revalorisées en fonction des salaires alors en forte progression. Comme l'habitation constitue le principal poste de consommation des ménages, la tendance à conserver ses habitudes de consommation résulterait notamment de la faible mobilité résidentielle des retraités¹⁵.

Au contraire, on pourrait s'attendre à ce que les nouvelles générations de retraités issues du *baby-boom*, parfois perçues comme hédonistes et consuméristes, et qui ont connu un niveau de vie plus élevé durant leur vie active, consomment davantage que les générations précédentes au cours de la retraite, quand bien même leur pouvoir d'achat baisserait éventuellement. Cependant, les résultats du document n°3 ne mettent en évidence aucune rupture avant et après la génération 1946 dans la progression tendancielle des dépenses au fil des générations : jusqu'à présent, les *baby-boomers* consomment plus que les générations précédentes parce que leur niveau de vie est plus élevé, mais leur comportement à niveau de vie fixé ne se démarque pas des autres générations. Toutefois, ces estimations datent de 2006, alors que ces générations n'avaient pas encore pris leur retraite, et il sera utile de les actualiser avec la dernière enquête de 2011.

Les effets de cycle de vie peuvent renvoyer d'abord à une baisse de la consommation lors du passage à la retraite, puis à une baisse de la consommation liée au vieillissement au cours de la retraite.

¹³ Bodier, 1999.

¹⁴ Il s'agit ici des loyers réels des locataires.

¹⁵ Voir le colloque du COR du 18 novembre 2013, consacré au thème des « retraités et leur logement », ainsi que la lettre du COR n°8 (février 2014).

La baisse éventuelle de la consommation induite par le passage à la retraite fait l'objet, depuis une quinzaine d'années, de travaux académiques internationaux, notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Italie. Peu de travaux sur cette question existent à ce jour en France¹⁶. Cette question intrigue les économistes (*retirement-consumption puzzle*) car, selon la théorie du cycle de vie, utilisée habituellement pour modéliser les comportements de consommation et d'épargne, un ménage épargne pour lisser sa consommation tout au long de son cycle de vie et notamment pour conserver le même niveau de consommation avant et pendant la retraite. La baisse de certaines dépenses lors du passage à la retraite pourrait néanmoins correspondre à la disparition des frais professionnels (restauration le midi, habillement, déplacements domicile-travail, etc.) et à une substitution entre consommation et production domestique¹⁷ (les retraités mettraient à profit leur temps libre pour produire eux-mêmes certains biens ou services).

La baisse de la consommation au cours de la retraite peut quant à elle s'interpréter soit comme une altération des besoins de consommation liée au vieillissement, soit comme une volonté d'épargner chez les plus âgés. La théorie du cycle de vie évoque deux motifs d'épargne en fin de cycle de vie : un motif de précaution (pour faire face au risque de dépendance) et un motif de transmission (pour laisser un héritage). Le fait que les plus âgés aident financièrement leurs descendants - qui a été confirmé par des études récentes¹⁸ - pourrait également s'expliquer soit par la faiblesse des besoins des plus âgés (ils aideraient leurs descendants parce qu'ils estimeraient que les jeunes ont plus de besoins à satisfaire), soit par une volonté de transmission de leur vivant.

1.3. Le cas particulier des dépenses de santé

Les résultats précédents, issus des enquêtes Budget de famille, prennent mal en compte les dépenses de santé. Or la consommation médicale augmente avec l'âge et, bien qu'elle soit largement socialisée, les dépenses de santé pourraient peser sur le budget des ménages âgés. Le **document n°4** fournit quelques indications en exploitant une question posée dans l'enquête menée à l'automne 2012 par la Caisse des Dépôts « Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite » et portant sur le montant des dépenses de santé restant à la charge de l'enquêté (qui peuvent inclure les cotisations à une couverture complémentaire). En moyenne, les dépenses de santé à la charge des ménages n'augmenteraient que modérément avec l'âge, sans rupture liée au passage à la retraite. Cependant, la part des dépenses de santé dans le budget varie beaucoup d'un ménage à l'autre, de sorte que les dépenses de santé restant à charge peuvent représenter une part importante des revenus pour certains retraités. Ces derniers ont souvent un niveau de vie modeste (inférieur au niveau de vie médian).

2- L'épargne et le patrimoine des retraités

Mesurer le taux d'épargne d'une catégorie de ménages est un exercice difficile. En effet l'épargne se calcule comme le solde du revenu disponible et de la consommation du ménage :

¹⁶ Nicolas Moreau et Elena Stancanelli mettent en évidence, à partir des enquêtes Budget de famille, que la consommation d'alimentation hors domicile et de vêtements chute lors du passage à la retraite des hommes, les effets étant plus ambigus pour les femmes (voir « Household Consumption at Retirement : A Regression Discontinuity Study on French Data », IZA document n° 7709, October 2013).

¹⁷ Aguiar, M. et E. Hurst, "Deconstructing Life Cycle Expenditure", *Journal of Political Economy*, 121(3), pp. 437-492., 2013.

¹⁸ Voir la séance du COR du 9 juillet 2013.

Revenu disponible = consommation + épargne

Ainsi il convient de reconstituer rigoureusement, à partir des données disponibles, le revenu disponible des ménages et la consommation tels qu'ils sont définis par la Comptabilité nationale, et de corriger les nombreuses erreurs de mesure qui affectent les données sur les dépenses et les revenus. Au cours des dernières années, l'INSEE a réalisé un important travail¹⁹ pour estimer le taux d'épargne (ratio épargne / revenu disponible) des différentes catégories de ménages, dont les retraités ou les ménages âgés.

Les résultats de trois méthodes alternatives sont présentés dans ce dossier.

La première méthode (**document n°5**) consiste à désagréger les agrégats macroéconomiques des Comptes nationaux par catégories de ménages, à partir de clés de répartition estimées à partir des différentes enquêtes auprès des ménages. Cet exercice a été réalisé pour l'année 2003 à partir d'enquêtes réalisées entre 2002 et 2006.

La deuxième méthode (**document n°6**) exploite l'enquête « Patrimoine » de l'INSEE, portant sur l'année 2009, qui mesure précisément les revenus et le patrimoine (et donc les revenus du patrimoine) de chaque ménage enquêté. Elle consiste à reconstituer la consommation de chaque ménage enquêté à partir d'informations parcellaires sur la consommation, disponibles dans l'enquête. Cette reconstitution se fait au moyen d'un modèle économétrique estimé sur les données de l'enquête Budget de famille 2006.

Les deux méthodes s'accordent pour constater que le taux d'épargne des retraités était proche de celui de l'ensemble de la population vers le milieu des années 2000 : 19 % en moyenne pour les retraités contre 17,3 % pour l'ensemble de la population selon le document n°5 ; 12 % en médiane pour les retraités contre 13 % pour l'ensemble de la population selon le document n°6.

Les deux méthodes s'accordent également pour constater que le taux d'épargne des ménages de 60-69 ans était inférieur à celui des ménages de 50-59 ans, ce qui pourrait s'expliquer entre autres par le différentiel de niveau de vie entre ces deux tranches d'âge au milieu des années 2000 (environ 8 %), sachant que le taux d'épargne augmente fortement avec le niveau de vie.

En revanche les deux méthodes divergent pour l'estimation du taux d'épargne des ménages les plus âgés : selon le document n°5, le taux d'épargne des retraités augmentait aux âges élevés ; selon le document n°6, il diminuait aux âges élevés²⁰, sauf parmi les retraités les plus favorisés. Cette divergence illustre les difficultés à mesurer le taux d'épargne.

La méthode proposée dans le document n°6 fournit en outre des informations inédites sur la forte hétérogénéité des comportements d'épargne : un tiers des retraités désépargnent, tandis

¹⁹ Fabrice Lengart, « Ventiler revenu et consommation par catégorie de ménages : genèse et mise en oeuvre d'un projet statistique innovant », INSEE, Courrier des statistiques n° 131, septembre 2011.

²⁰ En fait, les auteurs du document n°6 ont d'abord estimé le taux d'épargne en comptabilisant les achats de biens durables dans l'épargne (puisque'il s'agit d'une forme d'investissement) plutôt que dans la consommation (selon la convention de la comptabilité nationale). Le taux d'épargne ainsi calculé (appelé « taux d'épargne hors biens durables » dans le document n°6) baisse aux âges élevés, ce qui n'est guère surprenant vu la baisse des achats de biens durables aux âges élevés (voir document n°3).

qu'un quart des retraités épargnent plus de 30% de leur revenu disponible, ces proportions étant analogues dans l'ensemble de la population.

Enfin, la troisième méthode (**document n°7**) consiste à suivre le comportement d'accumulation patrimoniale de chaque génération entre 1986 et 2010, à partir des enquêtes Patrimoine successives. Il apparaît que, jusqu'à présent, chaque génération s'est enrichie au fur et à mesure qu'elle vieillissait, durant la vie active comme durant la retraite. Ceci est cohérent avec le fait que les retraités épargnent. Cependant, l'enrichissement de chaque génération résulte à la fois des flux d'épargne, du solde des héritages reçus et donations versées, et des plus ou moins-values sur les actifs immobiliers ou financiers. Pour estimer le taux d'épargne selon l'âge avec cette approche, il faudrait en tenir compte. Des travaux ont été entrepris en ce sens à l'INSEE, mais ils n'ont pas abouti à ce jour.

En conclusion, les retraités épargnent globalement autant que le reste de la population. Ce résultat peut sembler contradictoire avec les résultats de la première partie du dossier (les retraités consomment moins que le reste de la population à niveau de vie égal), mais le paradoxe n'est qu'apparent :

- compte tenu des aides versées en général par les plus âgés aux plus jeunes, les retraités répartissent leurs revenus entre consommation, aides versées et épargne. Il faut en tenir compte lorsque l'on calcule des taux d'épargne par catégories (voir document n°5, encadré n°1²¹) ;
- la première partie du dossier décrit les dépenses de consommation hors loyers imputés aux propriétaires, alors que les documents n°5 et 6 sont alignés sur les concepts de la comptabilité nationale, où les loyers imputés figurent à la fois dans le revenu disponible et la consommation de logement des propriétaires. Le loyer imputé étant, par définition, un revenu consommé, la prise en compte des loyers imputés conduit à majorer la consommation des seniors et à minorer leur taux d'épargne.

3 – La pauvreté en conditions de vie des retraités

Depuis une quinzaine d'années, l'INSEE a développé des indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie, en complément des indicateurs de pauvreté monétaire. Des indicateurs analogues ont également été développés au niveau européen.

Par définition, un ménage est pauvre au sens monétaire si son revenu (corrigé de la taille du ménage) est inférieur à un seuil conventionnel. Un ménage est pauvre en conditions de vie s'il éprouve un grand nombre de difficultés (difficultés financières ou conditions de vie difficiles), ces difficultés étant appréhendées à travers un questionnaire. La liste des difficultés recensées – 27 items dans l'indicateur de l'INSEE, voir la liste dans le tableau 1 du **document n°8** – est conventionnelle, de même que le seuil à partir duquel un ménage est considéré comme pauvre (8 difficultés sur 27).

Les difficultés sont regroupées en quatre dimensions : contraintes budgétaires (ou insuffisance des ressources), retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés liées au logement. Les deux premières dimensions correspondent à des difficultés financières (le

²¹ Par convention, le taux d'épargne est mesuré en intégrant le solde des aides en espèces reçues et versées dans le revenu disponible, tandis que les aides en nature (cadeaux, vacances offertes, paiement d'un loyer, etc.) sont incluses dans la consommation du donateur.

ménage ne parvient pas à boucler son budget²²) ; les deux dernières dimensions correspondent à des privations de consommation (le niveau de consommation – y compris logement – peut être considéré comme insuffisant).

Les deux notions de pauvreté sont loin de se recouper et ne concernent pas les mêmes catégories de ménages (**document n°8**) : il est fréquent qu'un ménage soit pauvre au sens monétaire sans être pauvre en conditions de vie, et symétriquement il est fréquent qu'un ménage soit pauvre en conditions de vie sans être pauvre au sens monétaire. En effet, les conditions de vie dépendent non seulement du niveau de revenu, mais aussi de multiples facteurs comme la variabilité des revenus (faiblesse transitoire ou durable des revenus²³, diminution passée des revenus, incertitude sur les revenus futurs, etc.), les autres ressources mobilisables (patrimoine, aides de la famille, etc.), l'endettement éventuel, les événements affectant la vie du ménage (divorce, problème de santé, etc.), le coût du logement (loyer à payer ou non, montant du loyer inférieur ou supérieur aux prix du marché, etc.) ou le « coût de la vie » dans l'environnement géographique.

En 2007, les retraités ou les personnes âgées étaient sur-représentés parmi les ménages pauvres monétairement sans l'être en conditions de vie, tandis qu'ils étaient sous-représentés parmi les ménages pauvres en conditions de vie sans l'être monétairement. Autrement dit, les retraités éprouvaient moins de difficultés à vivre avec un revenu faible que les ménages plus jeunes.

Ainsi, en 2007, les ménages de 60 ans et plus étaient moins exposés à la pauvreté en conditions de vie que le reste de la population. Ce constat demeure valable en 2012. L'écart entre le taux de pauvreté en conditions de vie des ménages âgés et celui de l'ensemble de la population s'est même accru entre 2006 et 2012 (**documents n°9 et 9bis**). Sur l'ensemble de la population, l'INSEE constate une stabilité – voire une baisse²⁴ – du taux de pauvreté en conditions de vie entre 2006 et 2012, et cette baisse est plus marquée pour les ménages de 60 ans et plus.

Les retraités n'éprouvent pas les mêmes difficultés que les autres ménages. Les difficultés financières (contraintes budgétaires et retards de paiement) ainsi que les difficultés de logement concernent moins les ménages de 60 ans et plus que le reste de la population, tandis que les ménages de 75 ans et plus sont davantage concernés par les restrictions de consommations. On retrouve la vision du retraité qui consomme peu quitte à se priver de biens jugés essentiels, mais qui parvient somme toute à boucler son budget.

En évolution sur la période 2006-2012, les difficultés financières évoluent parallèlement chez les plus âgés et dans l'ensemble de la population. Les ménages de 75 ans et plus déclarent moins de restrictions de consommations en 2012 qu'en 2006. S'agissant des difficultés de

²² On parle parfois de pauvreté subjective, car on se fonde sur la situation financière telle qu'elle est vécue ou ressentie par le ménage, et non sur le niveau objectif de revenu ou de consommation (voir Lollivier Stefan et Verger Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », Économie et Statistique, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui » n°308-309-310, 1997).

²³ Pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie apparaissent un peu plus corrélées si l'on corrige les variations transitoires de revenus (voir Lollivier Stefan et Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », Économie et Statistique n°383-384-385, 2005).

²⁴ Dans son rapport 2013-2014, l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale s'interroge sur la baisse récente du taux de pauvreté en conditions de vie, qui est passé de 12,9 % en 2008 à 11,9 % en 2012, alors que dans le même temps le taux de pauvreté monétaire a augmenté, passant de 13,0 % à 13,9 %, et que les associations qui œuvrent sur le terrain signalent une aggravation des conditions de vie des personnes accueillies.

logement, l'indicateur constate une amélioration un peu plus marquée pour les ménages de 60 ans et plus que pour l'ensemble de la population (**document n°9 bis**).

Les bénéficiaires de minima sociaux – et du minimum vieillesse en particulier – constituent une population particulièrement exposée à la pauvreté en conditions de vie (**document n°10**). Dans l'ensemble de la population, il est fréquent qu'un ménage à bas revenus ne soit pas pauvre en conditions de vie. En revanche, parmi les bénéficiaires de minima sociaux, la pauvreté en conditions de vie est fréquente, ce d'autant plus que le revenu garanti par la prestation est faible : ainsi, 47 % des allocataires du minimum vieillesse sont pauvres en conditions de vie en 2012, contre 67 % des allocataires du RSA-socle. En comparant les bénéficiaires du minimum vieillesse aux bénéficiaires des autres minima sociaux (RSA, AAH, ASS), on retrouve les traits caractéristiques des personnes âgées : relativement peu de difficultés financières et de difficultés de logement, mais des restrictions de consommation et un moindre équipement en biens durables.

Face à la pauvreté en conditions de vie de certains retraités et à la dépendance relative (hors allocation personnalisée à l'autonomie) de certaines personnes âgées, les régimes de retraite, attribuent des prestations d'action sociale à destination de leurs assurés aux conditions de vie difficiles, en parallèle de leurs prestations retraite de droit propre ou dérivé (**document n°11**). L'action sociale ainsi déployée s'élève à 1,1 Md€ en 2012 et s'adresse aux retraités dans les situations de dépendance les plus légères, selon deux formes. En premier lieu, il s'agit de délivrer, au cours de séminaires ou d'ateliers, ou simplement par des dépliants, une information sur les risques de perte d'autonomie des retraités, en guise de prévention. En second lieu, il s'agit d'attribuer un panier de prestations en direction des personnes âgées fragilisées, en vue de leur maintien à domicile : aide-ménagères, amélioration de l'habitat, par exemple. Les régimes financent également la construction ou la rénovation de lieux de vie collectifs.